

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 75-265/SG/ER nommant M. Houssein Roble Bogoreh billeteur au Service de l'Agriculture et agent intermédiaire du Trésor pour la perception des recettes-divers produits de la pépinière administrative d'Ambouli.

n° 75-265/SG/ER

Ministère  
MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE

Date de publication  
17 février 1975

Numéro JO  
n° 5 du 10/03/1975

Date du numéro  
10 mars 1975

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, —Est nommé à compter du 1° janvier 1975, M. Houssein Roble Bogoreh, moniteur agricole, en qualité de billeteur du Service de Agriculture.

#### Art. 2

—M. Houssein Robleh Bogoreh est désigné comme agent intermédiaire du Trésor a Djibouti, pour la perception dort recettes résultant de la cession a titre onéreux de divers produits de la pépinière administrative d'Ambouli.

#### Art. 4

—La présente décision prendra effet a partir a 1er janvier 1975.